



Unité - Travail - Progrès

RÉPUBLIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE DE RÉGULATION  
DES TRANSFERTS DE FONDS



**NOTE DE CONJONCTURE  
RELATIVE AU SECTEUR  
DES TRANSFERTS DE FONDS  
DEUXIÈME TRIMESTRE 2023**





# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>7</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>PREFACE .....</b>	<b>11</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>13</b>
<b>APERÇU GÉNÉRAL.....</b>	<b>15</b>
<b>I- CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL .....</b>	<b>17</b>
I.1 Croissance .....	18
I.2 Inflation .....	18
I.3 Commerce international .....	19
I.4 Conditions financières .....	19
I.5 Taux de change .....	20
<b>II- CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL .....</b>	<b>22</b>
<b>III- ÉCOSYSTEME NATIONAL DES TRANSFERTS DE FONDS .....</b>	<b>24</b>
III.1 Dynamique de création et maturité des entreprises réalisant des transferts de fonds .....	25
III.1.1 Dynamique de création des entreprises .....	25
III.1.2 Maturité des entreprises réalisant les transferts de fonds .....	27
III.1.3 Structuration du secteur de transfert de fonds .....	27
III.2 Statut d'occupation des entreprises réalisant les transferts de fonds .....	28
III.3 Activités de transferts de fonds .....	28
III.3.1 Activités principales des entreprises enquêtées .....	28
III.3.2 Capital des entreprises réalisant des transferts de fonds .....	29
III.3.3 Partenaires des entreprises de transfert de fonds .....	29
III.3.4 Fournisseurs d'accès internet aux entreprises réalisant les transferts de fonds .....	31
III.3.5 Plateformes utilisées pour les transferts de fonds .....	32
III.3.5.1 Plateformes utilisées par les établissements bancaires .....	33
III.3.5.2 Plateformes utilisées par les sociétés de transfert de fonds .....	33
III.3.5.3 Plateformes utilisées par les établissements de microfinance.....	34

<b>III.3.6 Volume des transferts de fonds .....</b>	<b>34</b>
<b>III.3.6.1 Volume de transfert de fonds réalisé par les établissements de crédit .....</b>	<b>35</b>
<b>III.3.6.2 Volume de transferts de fonds réalisé par les sociétés de transferts de fonds .....</b>	<b>35</b>
<b>III.3.6.3 Volume de transfert de fonds réalisé par les établissements de microfinance .....</b>	<b>35</b>
<b>III.3.6.4 Quota moyen de transferts par plateforme journalière .....</b>	<b>36</b>
<b>III.3.7 Transferts réalisés par devises et par zones géographiques.....</b>	<b>36</b>
<b>III.3.7.1 Transferts réalisés par devises.....</b>	<b>36</b>
<b>III.3.7.2 Transferts réalisés par zones géographiques.....</b>	<b>37</b>
<b>III.3.8 Analyses des transactions émises/reçues réalisées par pays.....</b>	<b>39</b>
<b>III.3.9 Montant des transferts émis et reçus .....</b>	<b>40</b>
<b>III.3.9.1 Au niveau national.....</b>	<b>40</b>
<b>III.3.9.2 Au niveau international.....</b>	<b>40</b>
<b>III.3.10 Transferts réalisés par type d'émetteurs (Individu/Entreprise) .....</b>	<b>41</b>
<b>III.4 Difficultés rencontrées pour le développement de l'activité de transfert de fonds.....</b>	<b>42</b>
<b>III.5 Effectifs employés et masse salariale .....</b>	<b>44</b>
<b>III.5.1 Effectifs des employés par les sociétés de transfert de fonds .....</b>	<b>44</b>
<b>III.5.2 Masse salariale des entreprises de transfert de fonds.....</b>	<b>44</b>
<b>III.6 Chiffre d'affaires et trésorerie des entreprises et établissements de transfert de fonds .....</b>	<b>45</b>
<b>III.6.1 Chiffre d'affaires des entreprises et établissements de transfert de fonds .....</b>	<b>45</b>
<b>III.6.2 Opinions des chefs d'entreprises sur les perspectives du chiffre d'affaires .....</b>	<b>45</b>
<b>III.6.3 Trésorerie des entreprises et des établissements de transfert de fonds .....</b>	<b>45</b>
<b>III.7 Investissements réalisés par les entreprises de transfert de fonds .....</b>	<b>45</b>
<b>III.8 Connaissance de l'environnement juridique de l'ARTF par les acteurs de transfert des fonds .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>48</b>
<b>ÉQUIPE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT .....</b>	<b>51</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 :</b> Taux de change euro par rapport aux principales devises des pays avancés ..	20
<b>Tableau 2 :</b> Répartition des entreprises réalisant des transferts des fonds par ville .....	26
<b>Tableau 3 :</b> Répartition des établissements de transfert de fonds par département .....	26
<b>Tableau 4 :</b> Répartition des établissements de transfert des fonds par type de société et selon la maturité .....	27
<b>Tableau 5 :</b> Répartition des établissements et sociétés de transfert des fonds par statut d'occupation du local.....	28
<b>Tableau 6 :</b> Répartition des établissements de transfert de fonds par sociétés et selon le capital .....	29
<b>Tableau 7 :</b> Répartition des entreprises réalisant les transferts de fonds selon le partenariat ..	30
<b>Tableau 8 :</b> Répartition des Etablissements de transfert de fonds affiliés à un groupement patronal .....	30
<b>Tableau 9 :</b> Répartition des Etablissements de transfert de fonds appartenant à un groupe.	30
<b>Tableau 10 :</b> Répartition des Etablissements de transfert de fonds ayant une participation au capital d'une autre entreprise .....	30
<b>Tableau 11 :</b> Répartition des Etablissements exerçant l'activité des transferts de fonds ayant ouvert leur capital .....	31
<b>Tableau 12 :</b> Répartition des Etablissements de transfert de fonds filiale d'une autre entreprise .....	31
<b>Tableau 13 :</b> Répartition des établissements exerçant l'activité de transferts de fonds par choix des fournisseurs d'accès internet.....	31
<b>Tableau 14 :</b> Répartition des établissements de crédit par choix des fournisseurs d'accès internet .....	32
<b>Tableau 15 :</b> Répartition des sociétés de transfert de fonds par choix des fournisseurs d'accès internet.....	32
<b>Tableau 16 :</b> Répartition des établissements de microfinance par choix des fournisseurs d'accès internet.....	32
<b>Tableau 17 :</b> Répartition des établissements et sociétés de transfert de fonds par plateforme de transfert .....	33
<b>Tableau 18 :</b> Répartition des établissements bancaires par plateforme de transfert de fonds .....	33
<b>Tableau 19 :</b> Répartition des sociétés de transfert de fonds par plateforme de transfert ..	33
<b>Tableau 20 :</b> Répartition des établissements de microfinance par plateforme de transfert...	34

---

<b>Tableau 21 :</b> Volume global des activités de transferts de fonds (en nombre) .....	34
<b>Tableau 22 :</b> Évolution du volume de transferts de fonds réalisés par les établissements de crédit .....	35
<b>Tableau 23 :</b> Évolution du volume de transfert de fonds réalisés par les sociétés de transferts de fonds .....	35
<b>Tableau 24 :</b> Volume de transferts de fonds réalisés par les établissements de microfinance	36
<b>Tableau 25 :</b> Transferts émis et reçus par devises.....	37
<b>Tableau 26 :</b> Répartition des transferts de fonds par zone géographique .....	37
<b>Tableau 27 :</b> Répartition des transferts réalisés par les établissements de crédit par zone géographique .....	38
<b>Tableau 28:</b> Répartition des transferts réalisés par les sociétés de transferts de fonds par zone géographique .....	38
<b>Tableau 29 :</b> Répartition de zones de transfert de fonds des microfinances par destination	38
<b>Tableau 30 :</b> Répartition des transferts émis et reçus par zone économique et pays émergent.....	39
<b>Tableau 31:</b> Difficultés rencontrées par les entreprises de transfert de fonds.....	43
<b>Tableau 32 :</b> Difficultés rencontrées par les établissements de crédit .....	43
<b>Tableau 33 :</b> Difficultés rencontrées par les sociétés de transfert de fonds .....	43
<b>Tableau 34 :</b> Difficultés rencontrées par les établissements de microfinance .....	44
<b>Tableau 35 :</b> Effectifs des employés dans les sociétés de transfert de fonds .....	44
<b>Tableau 36 :</b> Masse salariale du personnel des sociétés de transfert de fonds en (millions de FCFA).....	44
<b>Tableau 37 :</b> Connaissance de l'environnement juridique .....	46
<b>Tableau A 1 :</b> Évolution de la création par année des entreprises réalisant les transferts de fonds .....	48
<b>Tableau A 2 :</b> Évolution du montant des transferts réalisés par les sociétés de transfert des fonds (en millions de FCFA) .....	49
<b>Tableau A 3 :</b> Évolution du montant des transferts des établissements bancaires (en millions de FCFA).....	49
<b>Tableau A 4 :</b> Évolution du montant global des transferts de fonds (en millions de FCFA)....	49
<b>Tableau A 5 :</b> Opinions des chefs d'entreprises .....	49
<b>Tableau A 6 :</b> Rentabilités des entreprises.....	50
<b>Tableau A 7 :</b> Évolution du chiffre d'affaires.....	50

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1 : Inflation (en %) .....</b>	19
<b>Graphique 2 : Evolution du Taux de change de l'euro par rapport aux devises de quelques pays émergents et pays en développement .....</b>	21
<b>Graphique 3 : Evolution de la création des entreprises réalisant des transferts de fonds .....</b>	25
<b>Graphique 4 : Répartition des établissements de transfert de fonds par type de sociétés.....</b>	28
<b>Graphique 5 : Répartition des entreprises par activité principale .....</b>	29
<b>Graphique 6 : Plafond journalier moyen de transferts .....</b>	36
<b>Graphique 7 : Evolution du montant global des transferts nationaux (en millions de FCFA).....</b>	40
<b>Graphique 8 : Évolution du montant global des transferts internationaux (en millions de FCFA).....</b>	41
<b>Graphique 9 : Évolution du montant total des transferts de fonds par type d'émetteurs (en millions de FCFA).....</b>	42
<b>Graphique 10 : Répartition des entreprises de transferts de fonds selon leurs opinions sur les difficultés rencontrées.....</b>	42
<b>Graphique 11 : Investissements des sociétés de transfert des fonds .....</b>	46



## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ARTF</b>	: Agence de régulation des transferts de fonds
<b>BAD</b>	: Banque africaine de Développement
<b>BCB</b>	: Banque centrale du Brésil
<b>BEAC</b>	: Banque des États de l'Afrique centrale
<b>BCE</b>	: Banque centrale européenne
<b>BCEAO</b>	: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BM</b>	: Banque mondiale
<b>BPC</b>	: Banque populaire de Chine
<b>BZV</b>	: Brazzaville
<b>CEMAC</b>	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale
<b>CNUCED</b>	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
<b>COBAC</b>	: Commission bancaire de l'Afrique centrale
<b>CPM</b>	: Comité de politique monétaire
<b>DGB</b>	: Direction générale du Budget
<b>DGE</b>	: Direction générale de l'Économie
<b>FCFA</b>	: Franc de la Coopération financière africaine
<b>FMI</b>	: Fonds monétaire international
<b>ICAE</b>	: L'indice composite des activités économiques
<b>MEF</b>	: Ministère de l'Économie et des Finances
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement économiques
<b>PEM</b>	: Perspectives de l'Économie mondiale
<b>PIB</b>	: Produit intérieur brut
<b>RBI</b>	: Banque centrale de l'Inde
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain
<b>UMAC</b>	: Union monétaire de l'Afrique Centrale
<b>XAF</b>	: Francs CFA de d'Afrique Centrale
<b>XOF</b>	: Francs CFA de d'Afrique de l'Ouest



## PREFACE



Dans un contexte international marqué au deuxième trimestre 2023, par l'augmentation de la production mondiale, la bonne orientation des échanges de biens au niveau mondial, le rythme moins accéléré du durcissement des conditions financières et l'appréciation de l'euro, le Gouvernement, à travers l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds entend suivre l'évolution des indicateurs du secteur de transfert de fonds.

La note de conjoncture relative au secteur des transferts de fonds est un document d'une importance capitale, car elle facilite la prise des décisions financières par le Gouvernement, les investisseurs nationaux et étrangers. Outre sa particularité d'aide à la décision, elle permet de mieux apprécier la mise en œuvre des réglementations de change prises dans la zone CEMAC et transposées au niveau national.

La présente note, qui décrit l'évolution de l'activité de transfert de fonds au deuxième trimestre 2023, comparativement à la même période de l'année précédente, analyse d'une part les plateformes utilisées par les entreprises réalisant les transferts de fonds, le quota journalier de plafond de transferts par entreprise et, d'autre part, les tendances d'évolution des transferts de fonds domestiques et à l'international par zones géographiques, économiques et par devises.

Il ressort de cette première édition de la note que les transferts de fonds sont plus orientés vers l'Afrique, suivi de l'Europe et de l'Amérique. Le portefeuille des entreprises réalisant les transferts de fonds est constitué principalement des devises en dollars US, en euro et en Yuan chinois. La majorité des sociétés de transfert de fonds utilisent la plateforme RIA pour les opérations de transfert de fonds à l'international.

Je tiens à remercier les chefs d'entreprises des sociétés de transfert de fonds, des établissements de crédit et de microfinance, pour avoir coopéré et facilité la collecte des données par les équipes de l'agence de régulation des transferts de fonds et de la direction générale de l'économie.

J'ose croire que cette note répondra aux attentes de tous et de chacun et constituera un instrument qui aidera dans la prise de décisions éclairées.

**Ministre de l'Economie et des Finances**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Baptiste ONDAYE", written over a solid horizontal line.

**Jean-Baptiste ONDAYE**



## AVANT-PROPOS



Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n°2019-88 du 9 avril 2019 portant approbation des statuts de l'Agence de régulation des transferts de fonds, l'ARTF est chargée entre autres, de conduire des études prévisionnelles et de rédiger les notes de conjoncture relatives au secteur des transferts de fonds, afin de mieux suivre l'évolution de ceux-ci.

L'ARTF, à travers la publication de la présente note de conjoncture, informe les utilisateurs des statistiques officielles, notamment le Gouvernement et le secteur privé, de l'évolution de l'activité des transferts de fonds au cours d'une période donnée. Cela, dans le but de les aider dans la prise des décisions financières.

La présente note de conjoncture analyse l'évolution de transferts de fonds au deuxième trimestre 2023 et présente les perspectives du chiffre d'affaires des entreprises réalisant les transferts de fonds pour le troisième trimestre de l'année en cours. Elle s'inscrit dans un contexte marqué, entre autres, par la persistance du conflit russe-ukrainien au niveau international et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de réglementation de change au niveau national.

Cette première édition de la note de conjoncture est structurée en trois points. Le premier, porte sur le contexte économique international et analyse la croissance, l'inflation, les échanges de biens, les conditions financières et la parité entre l'euro et les autres devises. Le deuxième point, concerne le contexte économique national qui présente un bref aperçu de l'évolution de la production, des prix, du commerce extérieur et des agrégats monétaires. Enfin, le troisième point est consacré à l'analyse de l'écosystème national des transferts de fonds.

Les données ayant permis d'élaborer cette note de conjoncture sont issues de l'enquête réalisée au mois d'août 2023, conjointement par les équipes de l'ARTF et de la direction générale de l'économie, auprès des entreprises réalisant les transferts de fonds.

L'ARTF reste ouverte et sera heureuse de recevoir toutes les observations et suggestions susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité des prochaines éditions.

**Directeur Général de l'Agence  
de Régulation des Transferts de Fonds,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Basile Jean Claude BAZEBI".

**Basile Jean Claude BAZEBI**



## APERÇU GÉNÉRAL

Le secteur des transferts de fonds en République du Congo est en pleine mutation depuis les années quatre-vingt, le nombre d'entreprises réalisant les transferts de fonds ne cesse d'augmenter. Parmi ces entreprises, on distingue dix (10) établissements de crédit, neuf (9) établissements de microfinance et soixante une (61) sociétés de transfert de fonds. Les sièges de la plupart de ces entreprises sont implantés dans les deux grandes agglomérations, Brazzaville et Pointe-Noire.

Dans le but de dynamiser leurs activités, les établissements de crédit, les sociétés de transfert de fonds et les établissements de microfinance ont ouvert des agences sur toute l'étendue du territoire national. On dénombre à cet effet 126<sup>1</sup> agences des établissements de crédit ; 329 agences des sociétés de transfert de fonds et 177<sup>2</sup> établissements de microfinance.

La plupart des entreprises ont moins de cinq (5) ans dans la réalisation des transferts de fonds et disposent d'un capital de plus de 10 millions de FCFA. Notons que près de la moitié des sociétés de transfert de fonds ont un capital se situant dans cet intervalle.

Les entreprises réalisant les transferts de fonds sont en majorité affiliées à un groupement patronal. Parmi ces entreprises, 29,2% des sociétés de transfert de fonds sont affiliées à ce groupement.

Dans le cadre de leurs activités, les entreprises réalisant les transferts de fonds utilisent la connexion internet et un certain nombre de plateformes, dont les plus utilisées par les entreprises sont respectivement Congo Télécom et Western union. En particulier les sociétés de transfert de fonds utilisent plus la connexion internet de Congo télécom et la plateforme RIA.

Le quota journalier moyen de transferts de fonds le plus important est 41,4 millions de FCFA, appartenant à la plateforme Western union.

Le volume des transferts de fonds domestiques et à l'international s'est accru au deuxième trimestre 2023. Cette évolution d'ensemble s'est reflétée dans les sociétés de transfert de fonds qui ont vu leur volume de transferts de fonds augmenter tant sur le plan national qu'international.

Les transferts de fonds émis et reçus par principales devises (dollar US, euro et yuan), constituant le portefeuille des entreprises de transferts de fonds, ont progressé au deuxième trimestre 2023. Par contre, les transferts de fonds émis et reçus en XOF ont été mitigés, en ce sens que les transferts émis ont baissé, tandis que ceux reçus ont augmenté.

Les transferts de fonds par zone géographique ont été plus orientés vers l'Afrique, suivi de l'Europe (zone euro), puis de l'Amérique.

Au deuxième trimestre 2023, il a été observé une évolution mitigée de transferts de fonds émis et reçus en Europe, aux États-Unis et en Chine, caractérisée d'une part par une augmentation de transferts émis et, d'autre part, par une diminution de transferts reçus. Au cours de la même période, les transferts de fonds émis et reçus dans la zone CEMAC ont tous augmenté.

Le montant global des transferts domestiques a connu une hausse, tandis que celui de transferts de fonds au niveau international émis et reçus a diminué.

Au deuxième trimestre 2023, le montant de transferts de fonds domestiques et internationaux (hors virement bancaire) émis par les particuliers a été plus important que celui émis par les entreprises. En dynamique, les transferts de fonds au niveau national et international émis par les particuliers et les entreprises ont progressé.

<sup>1</sup> Ce nombre ne prend pas en compte les agences d'un établissement de crédit qui a refusé de remplir le questionnaire qui lui était administré.

<sup>2</sup> Ce nombre ne prend pas en compte les agences d'un établissement de microfinance qui a refusé de soumettre à l'enquête.

---

Le chiffre d'affaires des entreprises réalisant les transferts de fonds a augmenté au deuxième trimestre 2023, en rapport avec la bonne orientation des transactions de fonds au niveau des établissements de crédit et de microfinance, malgré la baisse du chiffre d'affaires des sociétés de transferts de fonds. En perspective, la majorité des entreprises réalisant les transferts de fonds tablent sur une stabilité du chiffre d'affaires au troisième trimestre 2023.

## **I- CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL**

---

L'évolution de transferts des fonds en provenance de l'étranger dans l'économie est corrélée au comportement de la conjoncture internationale, régionale et sous-régionale. Ainsi, il est nécessaire de présenter le contexte économique international avant d'analyser l'écosystème national de transferts des fonds.

## I.1 Croissance

La conjoncture mondiale a été favorable au deuxième trimestre 2023, portée d'une part par le dynamisme des économies avancées et, d'autre part, par la performance des économies émergentes et en développement.

La hausse d'activité dans les économies avancées a été soutenue principalement par les économies américaine (États-Unis) et européenne (zone Euro), avec une croissance respective de 0,6% et 0,3% au deuxième trimestre 2023, grâce à l'accroissement de la demande intérieure aux Etats-Unis et à l'augmentation de la production des industries manufacturières en France et en Allemagne.

L'exploit enregistré par les économies japonaise et anglaise a également contribué à la bonne tenue de la conjoncture dans les pays avancés. En effet, la croissance au Japon et au Royaume-Uni s'est établie respectivement à 1,2% et 0,2% au deuxième trimestre 2023, sur fond du regain des activités manufacturière et hôtelière au Royaume-Uni et d'une demande extérieure vigoureuse au Japon.

Les économies émergentes et en développement ont connu une conjoncture louable, soutenue essentiellement par la performance de l'activité économique en Chine, avec une croissance de 0,8% au deuxième trimestre 2023, en lien avec la levée des restrictions sanitaires.

La bonne conjoncture dans les pays émergents et pays en développement a été aussi tirée par la bonne orientation de l'activité économique au Brésil, en Inde, en Turquie et en Afrique du sud. En effet, la croissance du PIB réel dans ces pays est ressortie respectivement à 0,9%; 1,9%; 3,5% et 0,6%, sur fond de hausse de la consommation privée au Brésil et en Inde, ainsi que de l'augmentation de la production des industries manufacturières en Turquie et du bon comportement des secteurs agricole et manufacturier en Afrique du sud.

Dans la zone UEMOA, la conjoncture économique s'est bien comportée en juin 2023, en lien avec : (i) le dynamisme du secteur industriel, qui a enregistré en glissement annuel une augmentation de la production de 3,0%, suite à une demande intérieure robuste ; (ii) la consolidation des activités commerciales, avec une hausse du chiffre d'affaires de 4,4% en glissement annuel.

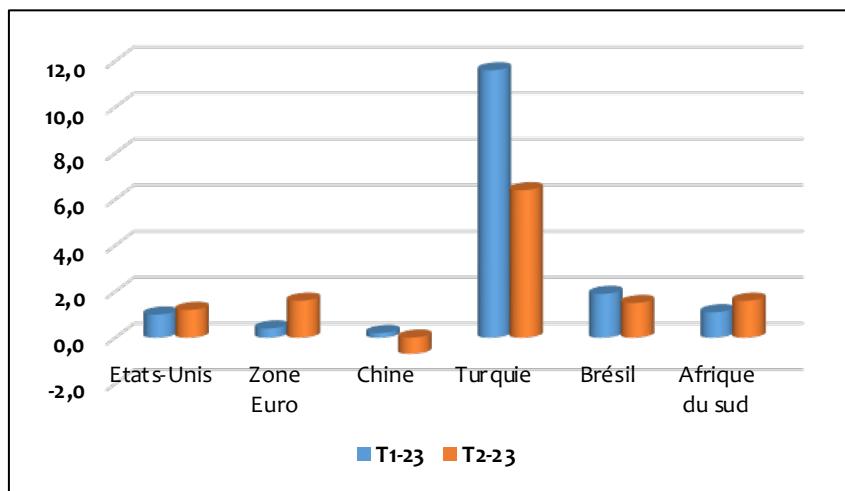
Dans la zone CEMAC, l'activité économique a enregistré une évolution favorable au premier trimestre 2023. L'indice composite des activités économiques (ICAE) de la sous-région a augmenté de 3,6% en glissement annuel. Cet indice devrait légèrement progresser de 0,4% au deuxième trimestre 2023, en rapport avec le redressement de l'activité pétrolière, la progression de la production des cultures de rente ainsi que la résilience du secteur des services.

## I.2 Inflation

En dépit du durcissement des conditions financières par les Banques centrales des pays avancés et des pays émergents et pays en développement, afin de lutter contre l'inflation galopante, les tensions inflationnistes ont été mitigées, en ce sens qu'elles se sont intensifiées dans les pays avancés, mais ont été maîtrisées dans les pays émergents et pays en développement au deuxième trimestre 2023 par rapport au premier trimestre de la même année.

L'accélération de l'inflation dans les pays avancés résulte essentiellement de l'augmentation des prix aux Etats-Unis (+1,2%) et dans la zone euro (+1,6%), à cause d'une part de la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques aux USA et, d'autre part, de la hausse des coûts de l'énergie et de « l'alcool et tabac » dans les pays européens.

**Graphique 1 : Inflation (en %)**



Source : OECD

La décélération de l'inflation dans les pays émergents et pays en développement est en rapport avec le resserrement de la politique monétaire dans certains pays. En Chine, l'inflation est passée d'une hausse de 0,4% au premier trimestre 2023 à une baisse de 0,7% au deuxième trimestre de la même année. Au Brésil, l'inflation est revenue de 1,9% au premier trimestre 2023 à 1,5% au deuxième trimestre 2023. En Turquie, l'inflation est revenue de 11,6% au premier trimestre 2023 à 6,4% au deuxième trimestre 2023. En Afrique du sud, elle est ressortie à 1,6% au deuxième trimestre 2023, contre 1,1% au premier trimestre 2023.

Dans la zone CEMAC, les tensions inflationnistes ont été vives au premier trimestre 2023. En effet, le niveau général des prix à la consommation a augmenté de 7,2% en glissement annuel dans la sous-région.

Dans la zone UEMOA, l'inflation a fléchi, ressortant à 3,6% en juin 2023, alors qu'elle était de 3,9% en mai 2023. Cette décélération est en rapport avec le ralentissement de l'augmentation des prix des produits alimentaires.

### I.3 Commerce international

Au premier trimestre 2023, les échanges de biens au niveau mondial ont progressé de 1,9 % par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente, soit une hausse d'environ 100 milliards de dollars.

D'après la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), l'augmentation des échanges des marchandises observée précédemment devrait se confirmer au deuxième trimestre 2023, mais avec une croissance en dessous de celle du premier trimestre, soulignant les prévisions économiques mondiales récemment revues à la baisse et au vu de facteurs tels que l'inflation persistante, les vulnérabilités financières, la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques.

### I.4 Conditions financières

Les Banques centrales, à travers le monde, poursuivent avec le durcissement des conditions financières, en relevant leurs taux directeurs à un rythme réduit, dans un contexte des tensions inflationnistes modérées.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine (FED) après avoir relevé plusieurs fois ses taux directeurs, a décidé en date du 14 juin 2023 de les maintenir inchangés entre 5,00 % et 5,25 %.

Dans la zone Euro, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses trois taux d'intérêt directeurs de 25 points de base. Ainsi, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été fixés respectivement à 4,00 % ; 4,25 % et 3,50 %, le 21 juin 2023.

Dans les pays émergents et pays en développement, l'orientation de la politique monétaire a été contrastée, caractérisée par l'assouplissement des conditions financières en Chine, la stabilité de la politique monétaire en Inde et au Brésil et le resserrement monétaire en Turquie.

En Chine, la Banque populaire de Chine (BPoC) a, le 20 juin 2023, abaissé ses taux d'intérêt de référence à un et à 5 ans de 10 points de base, s'établissant respectivement à 3,55% et à 4,20%, avec pour objectif de raffermir la croissance post-Covid-19.

En Inde, la Banque centrale de l'Inde (RBI) a maintenu inchangé pour une seconde fois consécutive son taux directeur à 6,50%, le 20 juin 2023.

Au Brésil, la Banque centrale du Brésil (BCB) a, courant le mois de juin, maintenu inchangé son principal taux directeur à 13,75%. En effet, le Comité de politique monétaire (CPM) de la BCB estime que la conjoncture exige de la patience et de la sérénité dans la conduite de la politique monétaire.

En Turquie, la Banque centrale, après avoir augmenté de 2,5 points de base son taux directeur courant le mois de mai 2023, elle a décidé en juin 2023 de le maintenir inchangé à 17,5%.

Dans la zone UEMOA, le Comité de politique monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a, le 7 juin 2023, décidé de maintenir inchangés à 3,00% le principal taux directeur auquel la Banque centrale prête ses ressources aux banques du second rang, ainsi que le taux d'intérêt de prêt marginal à 5,00%.

Dans la zone CEMAC, le Comité de politique monétaire a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs : le taux d'intérêt des appels d'offres à 5,00%, le taux de facilité des prêts marginal à 6,75%, le taux de la facilité de dépôt à 0,00% et les coefficients de réserves obligatoires à 7,00% sur les exigibilités à vue et 4,50% sur les exigibilités à terme.

## I.5 Taux de change

Comparativement au premier trimestre 2023, l'appréciation de la valeur de la monnaie de la zone euro (euro) face aux monnaies des autres pays avancés des grandes économies à savoir : les États-Unis (dollar us), le Canada (dollar canadien), le Royaume-Uni (livre sterling) et le Japon (Yen japonais), a été mitigée.

En effet, l'euro s'est apprécié par rapport au dollar canadien (CAD) (+0,9%), au yen japonais (JPY) (+5,3%) et au dollar américain (USD) (+1,5%), tandis qu'il s'est déprécié face à la livre sterling (GBP) (-1,5%).

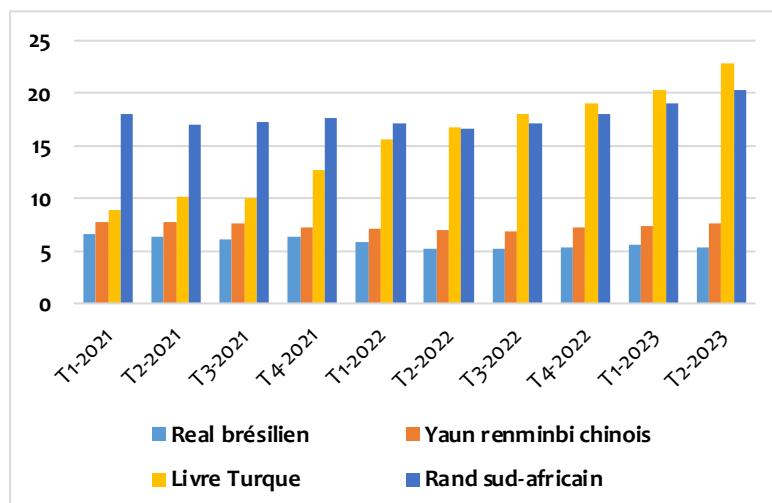
**Tableau 1 : Taux de change euro par rapport aux principales devises des pays avancés**

Devises	T2-22	T1-23	T2-23	Variation (en %)	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
-Dollar américain (USD)	1,065	1,073	1,089	1,5	2,2
-Dollar canadien (CAD)	1,359	1,451	1,463	0,9	7,6
-Yen japonais (JPY)	138,139	141,977	149,528	5,3	8,2
-Livre sterling	0,848	0,883	0,870	-1,5	2,6

Source : BCE

En variation trimestrielle, au deuxième trimestre 2023, excepté la monnaie du Brésil (Real), la valeur de l'euro s'est appréciée par rapport aux monnaies de certains pays émergents et pays en développement, notamment le Yuan renminbi chinois (+4,1%), le livre Turque (+12,7%) et le Rand sud-africain (+6,5%).

### Graphique 2 : Evolution du Taux de change de l'euro par rapport aux devises de quelques pays émergents et pays en développement



Source : BCE



## **II- CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

---

L'économie congolaise a connu une conjoncture favorable au deuxième trimestre 2023 comparativement à la même période de l'année précédente, portée à la fois par le secteur pétrolier et hors pétrole.

La bonne conjoncture dans le secteur hors pétrole a été soutenue par la hausse d'activité dans les secteurs primaire (hors agriculture et élevage), secondaire (hors industries extractives) et tertiaire.

Le secteur primaire (hors agriculture et élevage) a affiché une hausse de la production, grâce au dynamisme des industries d'exploitation forestière qui ont vu leur production augmenter de 1,9%, du fait du report de la mise en application de la loi interdisant l'exportation des grumes, du 1er janvier 2023 à fin août 2023. En effet, pendant cette période, les sociétés en ont profité pour produire davantage à des fins d'exportation.

Le secteur secondaire (hors industries extractives) s'est bien comporté, en lien avec d'une part l'augmentation de la production des industries brassicole (+17,7%) et sucrière (+8,3%) et, d'autre part, la progression de la production des industries de transformation de bois (+0,5%), minéraux non métalliques (+7,7%), chimiques (+9,1%), métalliques et mécaniques (+7,8%), de production et de distribution d'eau (+9,1%) et de raffinage de pétrole (+18,8%).

La production des industries extractives s'est accrue, en rapport avec la performance des industries d'extraction des hydrocarbures et des minerais, qui ont affiché une hausse de la production respectivement de 4,8% et 67,0%. La bonne orientation de la production pétrolière s'explique, entre autres, par la montée en puissance de la production au niveau du champ BOATOU, entré en production en mars 2023 ; l'entretien des vieux champs pétroliers, afin de ralentir leur déclin naturel et la montée en puissance de la production au niveau du champ BANGA KAYO.

Le secteur tertiaire a connu une conjoncture favorable, portée d'un côté par la bonne tenue des activités commerciales et hôtelières, avec une augmentation du chiffre d'affaires respectivement de 24,9% et 16,2% et, de l'autre côté, par la performance des sociétés de téléphonie mobile dont le trafic a cru de 10,6%. Les transports, les banques, les microfinances et autres services ont également contribué à la hausse d'activités dans le secteur.

Sur le front des prix, la progression de l'indice harmonisé des prix à la consommation s'est accélérée au deuxième trimestre 2023. L'inflation s'est hissée à 3,8% en glissement annuel, alimentée essentiellement par la hausse des prix dans les postes « Restaurants et hôtel » (+5,2%), « Biens et services divers » (+5,0%) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+4,2%).

Du côté des échanges extérieurs, il a été enregistré un excédent de la balance commerciale d'un montant de 588,5 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2023, en aménagement de plus de la moitié de l'excédent du deuxième trimestre de l'année précédente.

Au 31 mai 2023, l'évolution de la situation monétaire, comparée à fin mai 2022, a été caractérisée par l'effondrement des avoirs extérieurs nets (-35,2%) et la progression de la masse monétaire (+26,0%).



### **III- ÉCOSYSTEME NATIONAL DES TRANSFERTS DE FONDS**

## III.1 Dynamique de création et maturité des entreprises réalisant des transferts de fonds

### III.1.1 Dynamique de création des entreprises

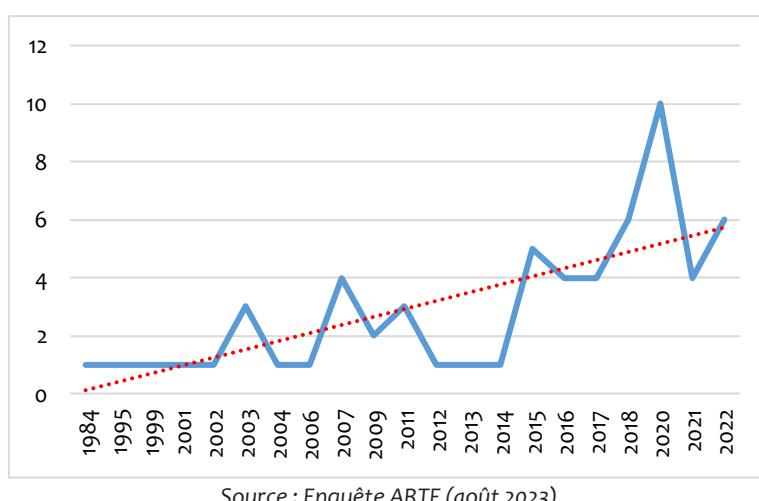
Le secteur de transferts des fonds en République du Congo est en plein essor depuis 1984. En effet, le nombre des entreprises créées dans ce secteur s'est accru en moyenne annuelle de 5,4% sur la période 1984-2022, en lien principalement avec la politique de réglementation de change qui encourage les opérateurs à investir dans ce secteur.

Les sociétés de transferts de fonds créées par année s'élèvent en moyenne à trois (3) sociétés sur la période 1999-2022. Sur l'ensemble de la période, on compte 47 sociétés créées sur la base de l'enquête de l'ARTF.

Sur la période 2002-2012, le nombre d'établissements de crédit créés par année s'élève en moyenne à un (1) établissement. Sur l'ensemble de la période, on recense dix (10) établissements de crédit.

Les établissements de microfinance créés sur la période 1984-2022 s'élève en moyenne à un (1) établissement par an. Sur l'ensemble de la période, on comptabilise un total de neuf (9) établissements de microfinance.

**Graphique 3 : Evolution de la création des entreprises réalisant des transferts de fonds**



Source : Enquête ARTF (août 2023)

Sur les quatre-vingt entreprises réalisant des transferts des fonds en République du Congo, on compte dix (10) établissements de crédit, neuf (09) établissements de microfinance, deux (2) établissements de paiements et cinquante-neuf (59) sociétés de transfert de fonds. Ces entreprises ont ouvert des agences dans certaines localités du pays, afin de dynamiser leurs activités sur l'ensemble du territoire national.

Les sièges des entreprises réalisant les transferts de fonds sont implantés dans les deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire. La totalité des établissements de crédit et 78,7% des sociétés de transfert de fonds sont installées à Brazzaville. Pour les établissements de microfinance, il y'a une parité égale, soit 50,0% à Brazzaville et 50,0% à Pointe-Noire.

**Tableau 2 : Répartition des entreprises réalisant des transferts des fonds par ville**

Villes	Etablissements bancaires		Sociétés de transferts des fonds		Etablissements de microfinances	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Brazzaville	9	100	37	78,7	4	50
Pointe-Noire	0	0	10	21,3	4	50
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>47</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	<b>100</b>

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Les établissements de crédit, à l'exception d'un établissement, disposent de 126 agences réparties ainsi qu'il suit : trois (3) dans la Bouenza, cinquante-trois (53) à Brazzaville, quatre (4) dans la Cuvette, une (1) dans la cuvette ouest, une (1) dans le Kouilou, deux (2) dans la Lekoumou, quatre (4) dans la Likouala, sept (7) dans le Niari, une (1) dans les Plateaux, trente-huit (38) à Pointe-Noire, une (1) dans le Pool et onze (11) dans la Sangha.

Les établissements de microfinance, à l'exception d'une microfinance, disposent de 177 agences implantées dans les onze (11) départements, dont seize (16) dans la Bouenza, cinquante-sept (57) à Brazzaville, quinze (15) dans la Cuvette, quatre (4) dans la Cuvette ouest, trois (3) dans la Lekoumou et la Likouala, douze (12) dans le Niari, huit (8) dans les Plateaux, quarante-cinq (45) à Pointe-Noire, quatre (4) dans le Pool et dix (10) dans la Sangha.

Les sociétés de transfert de fonds, contrairement aux établissements de crédit et de microfinance, disposent de plusieurs agences, soit trois cent vingt-neuf (329) agences, concentrées essentiellement dans les deux grandes agglomérations : Brazzaville (162) et Pointe-Noire (70), représentant 70,5% de l'ensemble des agences. Le reste des agences est implanté dans les autres localités, dont vingt-trois (23) dans le Niari, dix-neuf (19) dans la Bouenza, treize (13) dans le Kouilou, dix (10) dans la Sangha, huit (8) dans la Cuvette et la Lekoumou, sept (7) dans la Likouala, cinq (5) dans les Plateaux, trois (3) dans la Cuvette ouest et une (1) dans le Pool.

**Tableau 3 : Répartition des établissements de transfert de fonds par département**

Départements	Agences des établissements de crédit		Agences des sociétés de transfert de fonds		Agences des établissements de microfinance		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bouenza	3	2,4	19	5,8	16	9,0	38	6,0
Brazzaville	53	42,1	162	49,2	57	32,2	272	43,0
Cuvette	4	3,2	8	2,4	15	8,5	27	4,3
Cuvette-Ouest	1	0,8	3	0,9	4	2,3	8	1,3
Kouilou	1	0,8	13	4,0	0	0,0	14	2,2
Lékoumou	2	1,6	8	2,4	3	1,7	13	2,1
Likouala	4	3,2	7	2,1	3	1,7	14	2,2
Niari	7	5,6	23	7,0	12	6,8	42	6,7
Plateaux	1	0,8	5	1,5	8	4,5	14	2,2
Pointe-Noire	38	30,2	70	21,3	45	25,4	153	24,2
Pool	1	0,8	1	0,3	4	2,3	6	1,0
Sangha	11	8,7	10	3,0	10	5,7	31	4,9
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>100</b>	<b>329</b>	<b>100</b>	<b>177</b>	<b>100</b>	<b>632</b>	<b>100</b>

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.1.2 Maturité des entreprises réalisant les transferts de fonds

Le plus grand nombre des entreprises réalisant les transferts de fonds (48,4%) ont moins de cinq (05) ans d'existence. On observe 57,4% des sociétés de transfert de fonds, 11,1% des établissements de crédit et 37,5% des établissements de microfinance et, ayant moins de 5 ans d'existence. Cette situation s'explique principalement par le Règlement n°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC relatif au service de paiement introduisant la notion de compte de paiement, qui a permis l'entrée de tout type d'entreprises sur le marché du transfert d'argent.

En effet, jusqu'à la fin de l'année 2018, l'activité d'émission et de gestion de la monnaie électronique ne pouvait être menée qu'à travers des partenariats entre les banques commerciales et les opérateurs de téléphonie mobile. Mais, depuis le 1er janvier 2019, la réglementation permet l'émergence de nouveaux opérateurs du secteur bancaire. Ainsi, l'infrastructure nécessaire ne se limite plus aux institutions bancaires formelles, mais comprend aussi des sociétés de télécommunication ou des entreprises spécialisées dans les logiciels et matériels informatiques.

Il sied de noter que 44,4% des établissements de crédit ont plus de 15 ans d'existence, 50,0% des établissements de microfinance existent depuis plus de 20 ans.

**Tableau 4 : Répartition des établissements de transfert des fonds par type de société et selon la maturité**

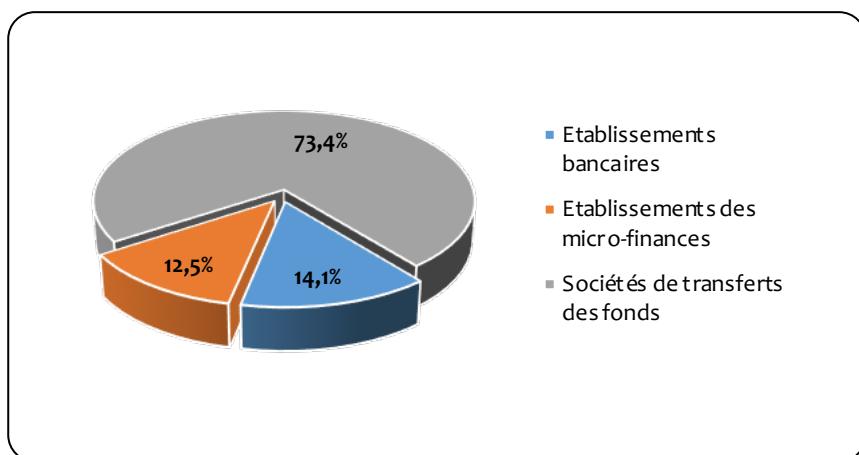
Sociétés Ages	Établissements de crédit		Établissements de microfinance		Sociétés des trans- ferts de fonds		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 5 ans	1	11,1	3	37,5	27	57,4	31	48,4
[5,10 ans[	0	0	0	0	13	27,7	13	20,3
[10,15 ans[	3	33,3	1	12,5	3	6,4	7	10,9
[15,20 ans[	4	44,4	0	0	1	2,1	5	7,8
20 ans et +	1	11,1	4	50	3	6,4	8	12,5
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>47</b>	<b>100</b>	<b>64</b>	<b>100</b>

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.1.3 Structuration du secteur de transfert de fonds

Les données issues de l'enquête révèlent que, pour un total de soixante-quatre (64) entreprises réalisant les transferts de fonds, quarante-sept (47) d'entre elles sont les sociétés de transfert de fonds, soit 73,4% ; neuf (09) des établissements de crédit, soit 14,1% et huit (08) des établissements de microfinance (12,5%).

#### Graphique 4 : Répartition des établissements de transfert de fonds par type de sociétés



Source : Enquête ARTF (août 2023)

#### III.2 Statut d'occupation des entreprises réalisant les transferts de fonds

Les statistiques des entreprises réalisant les transferts de fonds montrent que 18,8% des entreprises sont installées dans leurs propres locaux (propriétaires) et 73,4% sont des locataires. Ce dernier statut est plus constaté au niveau de la catégorie « sociétés de transferts de fonds », avec un taux de 85,1%, suivi des établissements de microfinances avec 62,5%. En ce qui concerne les établissements de crédit, 77,8% sont propriétaires et 22,2% sont locataires.

#### Tableau 5 : Répartition des établissements et sociétés de transfert des fonds par statut d'occupation du local

Statut d'occupation du local	Établissements de crédit		Établissements de microfinance		Sociétés de transfert des fonds		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Propriétaire	7	77,8	2	25	3	6,4	12	18,8
Locataire	2	22,2	5	62,5	40	85,1	47	73,4
Usufruitier	0	0	1	12,5	3	6,4	4	6,3
Autre à préciser	0	0	0	0	1	2,1	1	1,6
Total	9	100	8	100	47	100	64	100

Source : Enquête ARTF (août 2023)

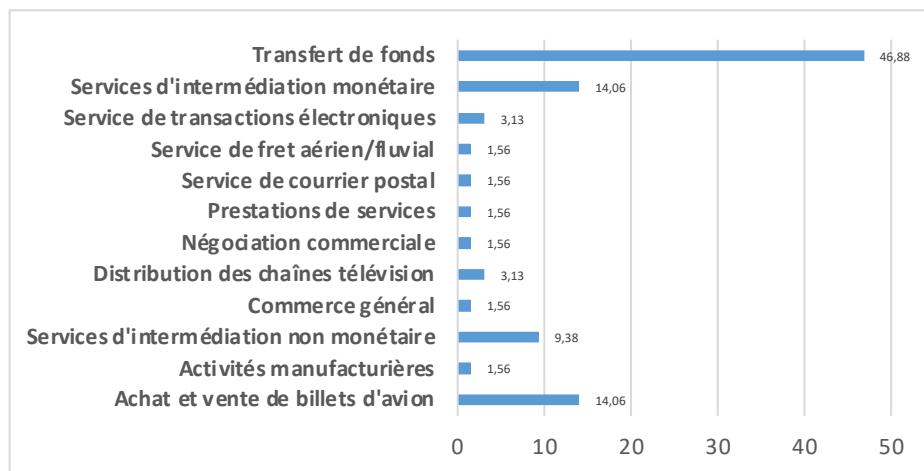
#### III.3 Activités de transferts de fonds

L'analyse des activités de transferts des fonds porte sur les activités principales et secondaires exercées par les entreprises de transfert de fonds.

##### III.3.1 Activités principales des entreprises enquêtées

Il ressort de l'analyse des données sur les entreprises qui ont fait l'objet d'enquête que 47% ont pour activité principale les transferts de fonds, 14% les « achats et ventes des billets » et « services d'intermédiation » et 9% les « services d'intermédiation financière non monétaire ».

## Graphique 5 : Répartition des entreprises par activité principale



Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.3.2 Capital des entreprises réalisant des transferts de fonds

Il ressort des résultats de l'enquête réalisée que sur un total de 25 entreprises ayant déclaré un capital compris dans l'intervalle d'un (1) à 10 millions de FCFA, vingt-quatre (24) sont des sociétés de transfert de fonds, en raison de leur statut juridique (sociétés à responsabilité limitée unipersonnel) qui permet à un particulier de détenir l'ensemble des parts sociales.

Par ailleurs, sur un ensemble de 39 entreprises ayant un capital de 10 millions de FCFA et plus, neuf (9) sont des établissements de crédit, vingt-trois (23) des sociétés de transfert de fonds et sept (7) des établissements de microfinance.

### Tableau 6 : Répartition des établissements de transfert de fonds par sociétés et selon le capital

Types d'entreprises	[1 000 000 - 10 000 000[		10 000 000 et plus		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Établissement de crédit	0	0	9	23,1	9	14,1
Sociétés de transferts des fonds	24	96	23	59	47	73,4
Etablissement de microfinance	1	4	7	17,9	8	12,5
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>64</b>	<b>100</b>

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.3.3 Partenaires des entreprises de transfert de fonds

L'analyse des données sur le partenariat montre que 37,5% des entreprises sont affiliées à un regroupement patronal, 18,8% ont ouvert leur capital, 15,6% appartiennent à un groupe et sont filiales d'une autre entreprise, 4,7% sont actionnaires dans une autre entreprise.

**Tableau 7 : Répartition des entreprises réalisant les transferts de fonds selon le partenariat**

Rubriques du partenariat	Effectif	%
Sociétés affiliées à un groupement patronal	24	37,5
Sociétés appartenant à un groupe	10	15,6
Sociétés ayant une participation au capital d'une autre entreprise	3	4,7
Sociétés ayant ouvert leur capital	12	18,8
Sociétés filiales d'une entreprise	10	15,6

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Parmi les entreprises affiliées à un groupement patronal, les établissements de crédit sont les plus représentés (37,5%), suivis des établissements de microfinance (33,3%) et enfin des établissements des transferts de fonds (29,2%).

**Tableau 8 : Répartition des Etablissements de transfert de fonds affiliés à un groupement patronal**

Groupe de sociétés de transfert de fonds	Effectif	%
Etablissement bancaire	9	37,5
Etablissement de microfinance	8	33,3
Sociétés de transferts des fonds	7	29,2
Ensemble	24	100,0

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Dans l'ensemble des entreprises appartenant à un groupe, sept (7) sont les établissements de crédit, deux (2) les sociétés de transferts de fonds et un (1) établissement de microfinance.

**Tableau 9 : Répartition des Etablissements de transfert de fonds appartenant à un groupe**

Groupe de sociétés de transfert de fonds	Effectif	%
Etablissement bancaire	7	70,0
Etablissement de microfinance	1	10,0
Sociétés de transferts des fonds	2	20,0
Ensemble	10	100,0

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Sur l'ensemble des entreprises ayant une participation au capital d'une autre entreprise, seuls les établissements de crédit au nombre de trois (3) sont concernés.

**Tableau 10 : Répartition des Etablissements de transfert de fonds ayant une participation au capital d'une autre entreprise**

Groupe de sociétés de transfert de fonds	Effectif	%
Etablissement bancaire	3	100
Etablissement de microfinance	0	0
Sociétés de transferts des fonds	0	0
Ensemble	3	100

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Parmi les établissements exerçant l'activité des transferts de fonds ayant ouvert leur capital, les établissements bancaires représentent la moitié de ceux-ci (50,0%). L'autre moitié se répartit

comme suit : 33,3% des établissements de microfinance et 16,7% des sociétés de transferts de fonds.

**Tableau 11 : Répartition des Etablissements exerçant l'activité des transferts de fonds ayant ouvert leur capital**

Groupe de sociétés de transfert de fonds	Effectif	%
Etablissement bancaire	6	50,00
Etablissement de microfinance	4	33,33
Sociétés de transferts des fonds	2	16,67
Ensemble	12	100,00

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Les entreprises des transferts de fonds, filiales d'une entreprise, sont au nombre de dix (10), dont cinq (5) sont les établissements de crédit, trois (3) les établissements de microfinance et deux (2) les sociétés de transferts de fonds.

**Tableau 12 : Répartition des Etablissements de transfert de fonds filiale d'une autre entreprise**

Groupe de sociétés de transfert de fonds	Effectif	%
Etablissement bancaire	5	50
Etablissement de microfinance	3	30
Sociétés de transferts des fonds	2	20
Ensemble	10	100

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### **III.3.4 Fournisseurs d'accès internet aux entreprises réalisant les transferts de fonds**

L'analyse des données d'accès internet montre que sur l'ensemble des entreprises réalisant les transferts de fonds, 53,1% utilisent Congo télécom comme fournisseur d'accès internet, 37,5% MTN et 23,4% Canalbox et 14,1% Airtel.

**Tableau 13 : Répartition des établissements exerçant l'activité de transferts de fonds par choix des fournisseurs d'accès internet**

Fournisseur d'accès internet	Nombre de choix	% par rapport à l'échantillon
Congo Télécom	34	53,13
MTN	24	37,5
Canalbox	15	23,44
Airtel	9	14,06
Autre fournisseur	15	23,44

Source : Enquête ARTF (août 2023)

L'analyse d'accès internet par les établissements de crédit montre que 44,4% ont pour fournisseur Canalbox, 33,3% utilisent Congo Télécom et MTN et 22,2% utilisent Airtel Congo.

Il sied de noter que la plupart des établissements de crédit font recours aux autres fournisseurs d'accès internet, notamment Rofa network et BLT.

**Tableau 14 : Répartition des établissements de crédit par choix des fournisseurs d'accès internet**

Fournisseur d'accès internet	Nombre de choix	% par rapport aux Etablissement
Congo Télécom	3	33,3
MTN	3	33,3
Canalbox	4	44,4
Airtel	2	22,2
Autres fournisseurs	6	66,7

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Il ressort de l'analyse des données d'accès internet par les sociétés de transferts de fonds, que 51,1% ont pour fournisseur Congo Télécom, 34,0% utilisent MTN et 19,2% recourent à Canalbox, 10,6% ont pour fournisseur Airtel Congo. Les sociétés qui utilisent d'autres fournisseurs que ceux susmentionnés représentent 19,2%.

**Tableau 15 : Répartition des sociétés de transfert de fonds par choix des fournisseurs d'accès internet**

Fournisseur d'accès internet	Nombre de choix	% par rapport aux sociétés de transferts de fonds
Congo Télécom	24	51,1
MTN	16	34,0
Canalbox	9	19,2
Airtel	5	10,6
Autres fournisseurs	9	19,2

Source : Enquête ARTF (août 2023)

L'analyse des données issues de l'enquête montre que 87,5% des établissements de microfinance ont pour fournisseur Congo Télécom, 10,6% utilisent l'internet de MTN et 4,3% ont recours à la connexion internet de Canalbox et Airtel Congo.

**Tableau 16 : Répartition des établissements de microfinance par choix des fournisseurs d'accès internet**

Fournisseur d'accès internet	Nombre de choix	% par rapport aux EMF
Congo télécom	7	87,5
MTN	5	10,6
Canalbox	2	4,3
Airtel	2	4,3

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.3.5 Plateformes utilisées pour les transferts de fonds

Au Congo, les plateformes les plus utilisées par les entreprises réalisant les transferts de fonds sont : Western Union, RIA, Juba, Money Gram, EUI, Flash Cash, Money Trans et Kori.

Il ressort de l'analyse des données sur les plateformes utilisées que RIA, Money Gram et Western Union sont les plus utilisées par les entreprises réalisant les transferts de fonds, avec des taux respectifs de 39,1% ; 35,9% et 34,4%.

**Tableau 17 : Répartition des établissements et sociétés de transfert de fonds par plateforme de transfert**

Plateformes	Effectif	% par rapport aux entreprises enquêtées
Western	22	34,38
RIA	25	39,06
Juba	2	3,13
Money Gram	23	35,94
EUI	7	10,94
Flash Cash	2	3,13
Money Trans	1	1,56
Kori	10	15,63
Autres plateformes	30	46,88

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### **III.3.5.1 Plateformes utilisées par les établissements bancaires**

Au deuxième trimestre 2023, 55,6% des établissements de crédit ont utilisé Western union pour la réalisation de transferts de fonds, 11,1% ont utilisé la plateforme RIA et Money Gram.

Il faut cependant souligner que 66,7% des établissements de crédit ont utilisé d'autres plateformes pour la réalisation de transferts de fonds.

**Tableau 18 : Répartition des établissements bancaires par plateforme de transfert de fonds**

Plateformes	Effectif	% par rapport aux établissements de crédit
Western union	5	55,6
RIA	1	11,1
Money Gram	1	11,1
Autres plateformes	6	66,7

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### **III.3.5.2 Plateformes utilisées par les sociétés de transfert de fonds**

Au deuxième trimestre 2023, les sociétés des transferts de fonds ont plus utilisé RIA (40,4%), suivi de Money Gram (36,2%) et Western union (31,9%).

Outre les plateformes susmentionnées, les sociétés des transferts de fonds ont utilisé d'autres plateformes, soit 42,6%.

**Tableau 19 : Répartition des sociétés de transfert de fonds par plateforme de transfert**

Plateformes	Effectif	% par rapport aux sociétés de transferts de fonds
Western	15	31,9
RIA	19	40,4
Juba	1	2,1
Money Gram	17	36,2
EUI	5	10,6
Flash Cash	2	4,3
Kori	8	17,0
Autres plateformes	20	42,6

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### **III.3.5.3 Plateformes utilisées par les établissements de microfinance**

Au terme du deuxième trimestre 2023, il ressort du tableau ci-dessous qu'au niveau des établissements de microfinance, les plateformes les plus utilisées en matière de transfert de fonds sont : RIA et Money Gram (62,5%), Western union, Express union international et Kori (25,0%).

Par contre, 50% les établissements de microfinance ont utilisé des plateformes autres que celles sus-citées.

**Tableau 20 : Répartition des établissements de microfinance par plateforme de transfert**

Plateformes	Effectif	% par rapport aux EMF
Western	2	25
RIA	5	62,5
Juba	1	12,5
Money Gram	5	62,5
EUI	2	25
Money Trans	1	12,5
Kori	2	25
Autres plateformes	4	50

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### **III.3.6 Volume des transferts de fonds**

L'analyse du volume des transferts de fonds est faite selon le type d'entreprise qui réalise les activités de transfert de fonds. Il s'agit ici d'appréhender le nombre de transactions effectuées au niveau national et international au deuxième trimestre 2023.

En glissement annuel, le volume global des transferts de fonds pour le deuxième trimestre de l'année en cours s'est accru de 19,3% au niveau national.

Au niveau international, les transferts de fonds émis et reçus ont progressé respectivement de 9,2% et 23,1% en glissement annuel, au deuxième trimestre 2023.

Courant le deuxième trimestre 2023, le volume des transferts de fonds émis est ressorti à 214 168 transferts, contre 196 098 transferts à la même période de l'année précédente.

Sur la période sous revue, le volume des transferts de fonds reçus est passé de 319 619 à 393 437 transferts.

Toutefois, il est important de noter que cette évolution dissimule des disparités entre les différentes entreprises réalisant les transferts de fonds.

**Tableau 21 : Volume global des activités de transferts de fonds (en nombre)**

Transferts	T2-2022	T1-2023	T2-2023	Variation en %	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
Nationaux :	20 321 408	22 820 941	24 249 465	6,3	19,3
Internationaux :					
Emis	196 098	225 541	214 168	-5,0	9,2
Reçus	319 619	384 815	393 437	2,2	23,1

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### **III.3.6.1 Volume de transfert de fonds réalisé par les établissements de crédit**

Comparativement au deuxième trimestre 2022, le volume de transfert de fonds réalisé par les établissements au niveau national a augmenté de 9,0%. En variation trimestrielle les transferts domestiques sont en hausse de 11,7%, en lien avec la bonne tenue de l'activité économique au niveau national.

Au cours de la période sous revue, le volume des transferts de fonds à l'international s'est accru de 1,5%, passant de 224 574 transferts au deuxième trimestre 2022 à 221 198 transferts au deuxième trimestre 2023. Cette augmentation est en rapport avec le dynamisme du commerce mondial couplé à une conjoncture internationale favorable.

**Tableau 22 : Évolution du volume de transferts de fonds réalisés par les établissements de crédit**

Transferts	T2-2022	T1-2023	T2-2023	Variation en %	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Nationaux :</b>	19 159	18 692	20 874	11,7	9,0
<b>Internationaux :</b>					
Emis	87 087	97 751	77 334	-20,9	-11,2
Reçus	137 487	148 862	143 864	-3,4	4,6

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### **III.3.6.2 Volume de transferts de fonds réalisé par les sociétés de transferts de fonds**

Au deuxième trimestre 2023, le volume des transferts de fonds domestiques effectués par les sociétés de transferts de fonds a progressé de 19,2% en glissement annuel et de 6,1% en variation trimestrielle, en raison principalement de l'adhésion de la population au service financier mobile.

Au niveau international, au cours de la période susmentionnée, le volume de transferts de fonds émis s'est hissé à 136 271 transferts, après avoir été de 111 720 transferts, soit une hausse de 22,0% en glissement annuel. En variation trimestrielle cette augmentation est de 7,0%. Le volume de transferts reçus a progressé de 48,7% en glissement annuel et de 8,5% en variation trimestrielle.

**Tableau 23 : Évolution du volume de transfert de fonds réalisés par les sociétés de transferts de fonds**

Transferts	T2-2022	T1-2023	T2-2023	Variation en %	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Nationaux :</b>	20 300 000	22 800 000	24 200 000	6,1	19,2
<b>Internationaux :</b>					
Emis	111 720	127 328	136 271	7,0	22,0
Reçus	148 517	203 452	220 841	8,5	48,7

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### **III.3.6.3 Volume de transfert de fonds réalisé par les établissements de microfinance**

Comparativement au deuxième trimestre 2022, le volume de transferts de fonds réalisé par les établissements de microfinance au niveau national a régressé de 10,9% en glissement annuel et de 12,9% en variation trimestrielle, à cause essentiellement de la concurrence entre les microfinances et les établissements de paiements qui ont facilité l'opération des transactions de fonds.

Au niveau international, au deuxième trimestre 2023, le volume des transferts de fonds émis s'est accru de 0,5% en glissement annuel et de 21,9% en variation trimestrielle. Par contre, le volume des transferts de fonds reçus s'est contracté de 5,9% en glissement annuel et de 11,6% en variation trimestrielle, à cause de la méfiance des clients qui préfèrent utiliser les établissements de crédit pour les raisons de sécurité.

**Tableau 24 : Volume de transferts de fonds réalisés par les établissements de microfinance**

Transferts	T2-2022	T1-2023	T2-2023	Variation en %	
				T2-23/ T1-23	T2-23/T2-22
Nationaux :	38 608	39 501	34 397	-12,9	-10,9
Internationaux :					
Emis	560	462	563	21,9	0,5
Reçus	30 546	32 501	28 732	-11,6	-5,9

Source : Enquête ARTF (août 2023)

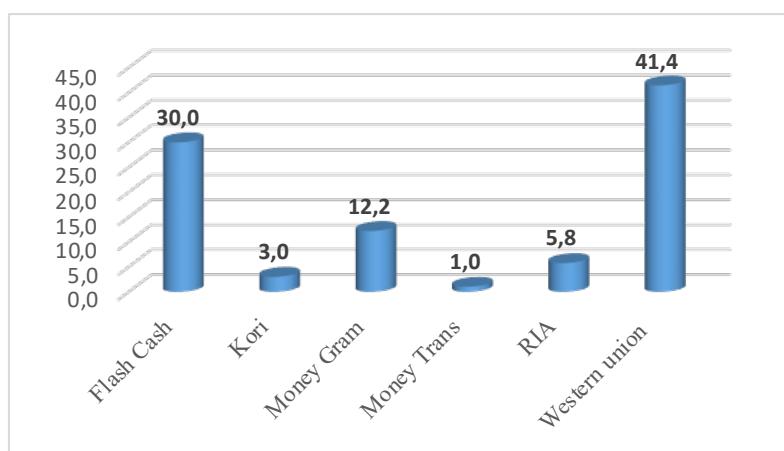
### III.3.6.4 Quota moyen de transferts par plateforme journalière

Les plateformes utilisées par les entreprises de transferts de fonds ont des plafonds journaliers, conformément à la politique monétaire. Ce seuil varie d'une plateforme à une autre.

Parmi les plateformes utilisées par les entreprises de transferts de fonds, Western union est la plateforme qui dispose du seuil journalier moyen le plus élevé, soit 41,4 millions de FCFA, suivi de Flash Cash qui dispose d'un plafond journalier moyen de 30 millions de FCFA.

Money Trans est la plateforme qui dispose du seuil journalier moyen le moins élevé, soit 1 million de FCFA.

### Graphique 6 : Plafond journalier moyen de transferts



Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.3.7 Transferts réalisés par devises et par zones géographiques

#### III.3.7.1 Transferts réalisés par devises

Le portefeuille des entreprises réalisant les transferts de fonds est composé de la monnaie locale et des devises dont les principales sont le dollar américain, l'euro et le Yuan renminbi chinois.

L'évolution de transferts de fonds émis et reçus par devise au deuxième trimestre 2023, a connu dans l'ensemble une évolution haussière par rapport à la même période de l'année précédente. En effet, les transferts en devise reçus ont tous augmenté sur la période susmentionnée : les transferts reçus en euro se sont accrus de 70,9%, en dollars US de 58,4%, en Yuan chinois de 14,3%.

Les transferts émis en devise ont également augmenté au deuxième trimestre 2023, comparativement au deuxième trimestre de l'année précédente. Les transferts émis en euro ont progressé de 43,5%, en dollars US de 36,2% et en yuan chinois de 66,7%. Cette évolution pourrait liée, entre autres, par les transferts familiaux et la bonne tenue du commerce international.

**Tableau 25 : Transferts émis et reçus par devises**

	T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Reçus</b>		
Euro	54,6	70,9
Dollar US	-81,3	58,4
Yuan	60,0	14,3
XAF	55,6	92,7
XOF	9,6	68,3
Autres	-41,2	44,6
<b>Emis</b>		
Euro	-89,9	43,5
Dollar US	-95,6	36,2
Yuan	56,3	66,7
XAF	-30,5	62,9
XOF	-33,9	-85,4
Autres	-61,4	34,5

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Outre les principales devises que constituent le portefeuille des entreprises de transfert de fonds, existent le XOF et d'autres devises.

Les transferts de fonds reçus en XOF au deuxième trimestre de l'année en cours ont progressé de 68,3% par rapport au deuxième trimestre 2022. Par contre, les transferts de fonds émis en XOF ont baissé de 85,4%.

Les transferts de fonds reçus en d'autres devises ont augmenté de 44,6% entre le deuxième trimestre 2023 et le deuxième trimestre 2022. Cette tendance a été aussi observée au niveau des transferts émis en d'autres devises, qui ont progressé de 34,5%.

### **III.3.7.2 Transferts réalisés par zones géographiques**

L'analyse des données sur les transferts de fonds par zone géographique a révélé que l'Afrique en est la destination privilégiée avec 79,7% des transferts, suivie de l'Europe (zone Euro) avec 67,2%, puis de l'Amérique (53,1%).

Par contre, la destination « Autre zone » est celle qui a reçu la plus faible part de transferts de fonds, avec un taux de 18,8%, derrière l'Asie (50,0%) et le « Reste de l'Europe » (46,9%).

Cette situation pourrait s'expliquer, entre autres, par les activités commerciales réalisées entre le Congo et les pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Togo, le Bénin et le Sénégal, et les envois de fonds que les Congolais réalisent pour supporter les frais d'écolage des étudiants en formation aussi bien dans quelques pays africains, dans la zone euro et en Amérique, notamment les États-Unis et le Canada.

**Tableau 26 : Répartition des transferts de fonds par zone géographique**

Zones de transfert des fonds	Nbre de fois	% par rapport aux cas
Europe (Zone euro)	43	67,19
Reste de l'Europe (hors Zone euro)	30	46,88
Afrique	51	79,69
Asie	32	50
Amérique	34	53,13
Autre zone	12	18,75

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Il ressort de l'analyse de transferts de fonds réalisés par les établissements de crédit selon les zones géographiques que l'Europe (zone euro) et l'Asie se placent en première position (66,7%), devant le reste de l'Europe (hors zone euro), l'Afrique et l'Amérique (55,6%) et un ensemble de zones diverses qui occupent la dernière place avec 33,3% comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ces tendances peuvent s'expliquer par l'intensification des échanges commerciaux entre le Congo et la Chine d'une part et les prestations de service entre le Congo et les pays de la zone euro, notamment la France, d'autre part.

**Tableau 27 : Répartition des transferts réalisés par les établissements de crédit par zone géographique**

Zones de transfert des fonds	Nombre de fois	% par rapport aux établissements de crédit
Europe (zone euro)	6	66,7
Reste de l'Europe (hors zone euro)	5	55,6
Afrique	5	55,6
Asie	6	66,7
Amérique	5	55,6
Autre zone	3	33,3

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Il ressort de l'analyse de transferts de fonds réalisés par les sociétés de transfert de fonds que l'Afrique est la zone géographique la plus sollicitée, avec un taux de 85,1%, suivie de l'Europe (Zone Euro), avec 68,1% puis de l'Amérique avec 53,2%.

**Tableau 28: Répartition des transferts réalisés par les sociétés de transferts de fonds par zone géographique**

Zones de transfert des fonds	Effectif	% par rapport aux sociétés de transferts de fonds
Europe (Zone euro)	32	68,09
Reste de l'Europe (hors zone Euro)	22	46,81
Afrique	40	85,11
Asie	23	48,94
Amérique	25	53,19
Autre zone	7	14,89

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Il ressort de l'analyse de transferts de fonds réalisés par les établissements de microfinance que l'Afrique est la zone géographique qui a reçu plus de transferts (75,0%), suivie de l'Europe (Zone euro) (62,5%), puis de l'Amérique (50%). L'Asie et le « Reste de l'Europe » viennent en quatrième place avec un taux de 37,5%.

**Tableau 29 : Répartition de zones de transfert de fonds des microfinances par destination**

Zones de transfert des fonds	Effectif	% par rapport aux EMF
Europe (zone euro)	5	62,5
Reste de l'Europe (hors zone euro)	3	37,5
Afrique	6	75
Asie	3	37,5
Amérique	4	50
Autre zone	2	25

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.3.8 Analyses des transactions émises/reçues réalisées par pays

Au deuxième trimestre 2023, il ressort de l'analyse des données sur les transferts de fonds effectués dans les zones économiques et pays émergents, que la zone Euro se distingue des autres zones avec le montant d'émissions s'élevant à 10 702 millions de FCFA, en hausse de 97,1% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Les envois de fonds vers les Etats-Unis se sont élevés à la somme de 732 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023, contre 492 millions de FCFA au deuxième trimestre 2022, soit un accroissement de 48,8%.

Les envois de fonds à destination de la Chine ont plus que doublé, passant de 3 547 millions de FCFA au deuxième trimestre 2022 à 6 061 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023, soit une hausse 70,9%.

Les transferts de fonds à destination de la zone UEMOA sont revenus d'un montant de 7 883 millions de FCFA au deuxième trimestre 2022 à 7 343 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023, soit une baisse de 6,8%.

Les envois de fonds à destination de la zone CEMAC se sont situés à 4 184 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023, en hausse de 24,1% par rapport à la même période de l'année précédente.

**Tableau 30 : Répartition des transferts émis et reçus par zone économique et pays émergent**

Transferts	2022		2023		Variation en %	
	T2	T1	T2	T2-23/T1-23		
<b>Internationaux:</b>						
<b>Zone CEMAC</b>						
Émis	3372,7	4448	4 184	-5,9	24,1	
Reçus	1571	5183	2 856	-44,9	81,8	
<b>Zone UEMOA</b>						
Émis	7881	6762	7 343	8,6	-6,8	
Reçus	2997	2754	4 110	49,2	37,1	
<b>Zone EUROPE</b>						
Émis	5429	6327	10 702	69,1	97,1	
Reçus	14380	17874	7 387	-58,7	-48,6	
<b>Zone ASIE</b>						
Émis	4117	4548	6 791	49,3	65,0	
Reçus	1707	980	476	-51,4	-72,1	
<b>CHINE</b>						
Émis	3547	3927	6 061	54,3	70,9	
Reçus	284	126	150	19,0	-47,2	
<b>USA</b>						
Émis	492	711	732	3,0	48,8	
Reçus	4022	2197	1 864	-15,2	-53,7	

Source : Enquête ARTF (août 2023)

En ce qui concerne les transferts de fonds reçus au deuxième trimestre 2023, ceux en provenance de la zone Euro ont affiché un montant global de 7 387 millions de FCFA, en repli de 48,6% par rapport au deuxième trimestre 2022.

Des Etats-Unis, le montant de transferts reçus s'est élevé à 1 864 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023, après avoir été de 4 022 millions de FCFA à la même période de l'année précédente, soit une réduction de 53,7 %.

De la Chine, le montant de transferts de fonds reçus a été de 150 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023, contre 284 millions de FCFA au deuxième trimestre 2022, soit un recul de 47,2 %.

De la zone UEMOA, le montant des transferts reçus est ressorti à 4 110 millions de FCFA, contre 2 997 millions de FCFA au deuxième trimestre 2022, soit une augmentation de 37,1 %.

De la zone CEMAC, le montant de transferts de fonds reçus s'est élevé à 2 856 millions de FCFA, contre 1 571 millions de FCFA au deuxième trimestre 2022, soit une hausse de 81,8 %.

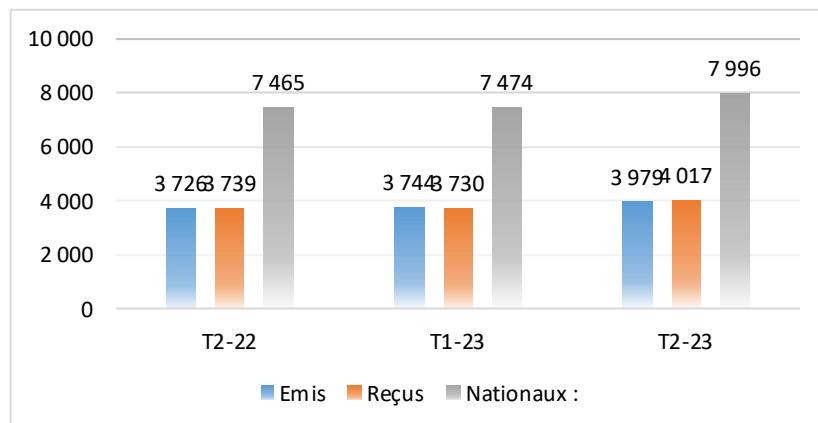
### **III.3.9 Montant des transferts émis et reçus**

Au deuxième trimestre 2023, le montant global des transferts a connu une évolution mitigée par rapport au deuxième trimestre 2022, en ce sens que le montant de transferts de fonds domestiques a augmenté, tandis que celui de transferts de fonds à l'international a baissé.

#### **III.3.9.1 Au niveau national**

Au deuxième trimestre 2023, le montant global des transferts nationaux a augmenté de 41,3 % en glissement annuel et de 12,6 % en variation trimestrielle, en raison de la hausse des transferts de fonds émis (47,1 %) en glissement annuel et de 13,3 % en variation trimestrielle.

**Graphique 7 : Evolution du montant global des transferts nationaux (en millions de FCFA)**



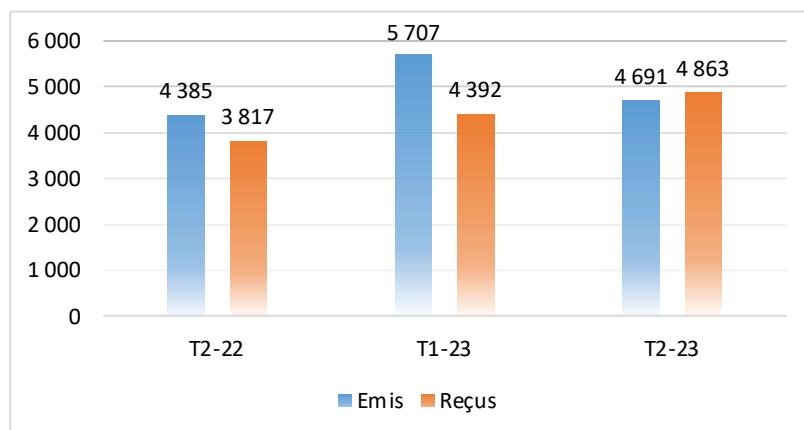
Source : Enquête ARTF (août 2023)

#### **III.3.9.2 Au niveau international**

Les transferts de fonds émis et reçus à l'international ont enregistré au deuxième trimestre 2023, une baisse par rapport à la même période de l'année précédente.

En effet, au cours de cette période, les transferts émis à l'international ont reculé de 10,8 %, relevant de 156 285 millions de FCFA à 139 465 millions de FCFA. De même, le montant des transferts de fonds reçus de l'international a régressé de 7,1 %, s'établissant à 206 425 millions de FCFA, contre 222 225 millions de FCFA.

**Graphique 8 : Évolution du montant global des transferts internationaux (en millions de FCFA)**



Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.3.10 Transferts réalisés par type d'émetteurs (Individu/Entreprise)

*Le montant des transferts de fonds par type d'émetteurs analysé au niveau de ce point ne prend pas en compte les virements bancaires.*

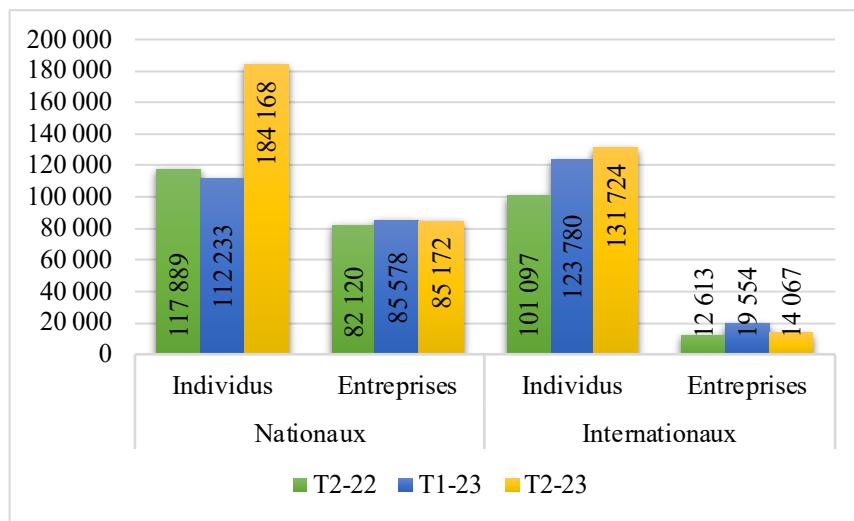
L'analyse des données de l'enquête sur les transferts de fonds par types d'émetteurs pour les deux premiers trimestres de l'année 2023 montre que pour les destinations tant nationales qu'internationales, les particuliers dans l'ensemble ont réalisé plus de transfert de fonds que les entreprises.

En effet, au niveau national, les transferts de fonds effectués par les particuliers s'élèvent à 296 401 millions de FCFA, contre 170 750 millions FCFA réalisés par les entreprises. De même, au niveau international, les transferts réalisés par les particuliers au cours de la même période s'élèvent à 255 504 millions FCFA contre 33 621 millions de FCFA réalisés par les entreprises.

L'analyse dynamique des transferts de fonds par type d'émetteurs au niveau national montre que les transferts de fonds réalisés par les individus ont affiché une augmentation de 56,2% sur un an, soit 184 168 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023, contre 117 889 FCFA à la même période de l'année précédente. Ceux réalisés par les entreprises ont également augmenté de 3,7%, affichant 85 172 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023 après avoir été de 82 120 millions de FCFA au deuxième trimestre, une année plus tôt.

Au niveau international, les transferts de fonds effectués par les particuliers sont passés de 101 097 millions de FCFA au deuxième trimestre 2022 à 131 724 millions de FCFA au deuxième trimestre 2023, soit une hausse de 30,3%. Tandis que les émissions faites par les entreprises à l'international ont augmenté de 11,5%, passant de 12 613 millions de FCFA au deuxième trimestre 2022 à 14 046 millions de FCFA au deuxième trimestre de l'année en cours.

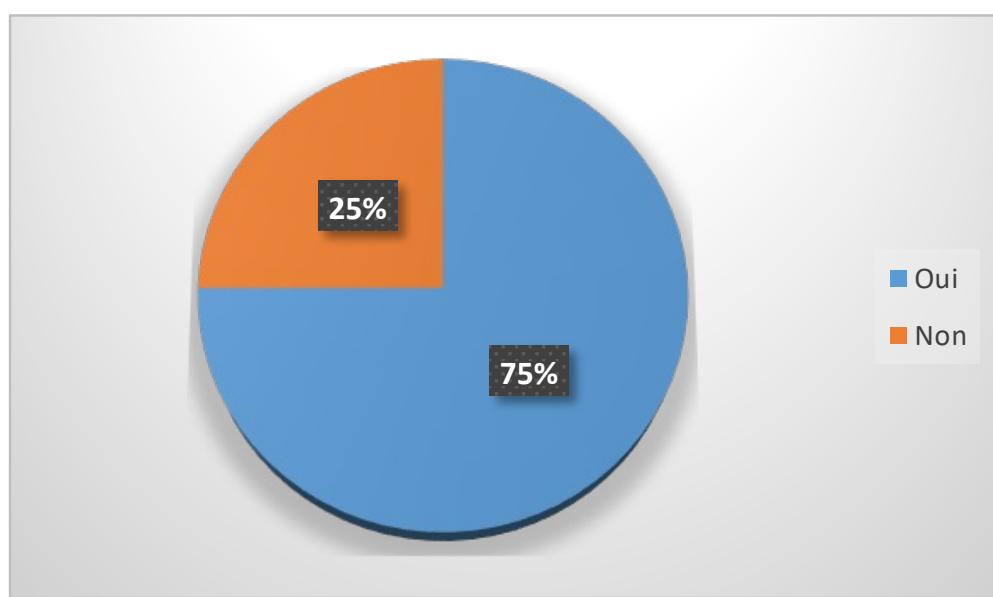
**Graphique 9 : Évolution du montant total des transferts de fonds par type d'émetteurs (en millions de FCFA)**



### III.4 Difficultés rencontrées pour le développement de l'activité de transfert de fonds

L'analyse des données de l'enquête auprès des entreprises réalisant les transferts de fonds a révélé que, sur 64 entreprises enquêtées, 75% ont déclaré avoir rencontré des difficultés à développer leurs activités.

**Graphique 10 : Répartition des entreprises de transferts de fonds selon leurs opinions sur les difficultés rencontrées**



Sur un ensemble de 64 entreprises de transferts de fonds ayant fait l'objet d'enquête sur les difficultés rencontrées, 56,3% ont évoqué le faible niveau du fonds de roulement, 26,6% le problème d'électricité et 21,9% le problème d'insuffisance d'équipements.

**Tableau 31 : Difficultés rencontrées par les entreprises de transfert de fonds**

Difficultés	Nombre de fois	(%) par rapport aux entreprises
Demande insuffisante	2	3,1
Insuffisance d'équipements	14	21,9
Problème de connexion internet	7	10,9
Problème d'électricité	17	26,6
Faible niveau du fonds de roulement	36	56,3
Autres	17	26,6

Source : Enquête ARTF (août 2023)

La situation d'ensemble concernant les difficultés rencontrées par les entreprises de transfert de fonds, telle que l'on peut la saisir à travers ce tableau masque certaines disparités au niveau des catégories d'entreprises.

Au sujet des difficultés rencontrées par les établissements de crédit, 55,6% ont déclaré avoir rencontré d'autres difficultés que celles déjà évoquées, 33,3% ont déclaré avoir rencontré les difficultés liées au fonds de roulement et 11,1% ont déclaré avoir rencontré les difficultés d'équipements et de connexion internet.

**Tableau 32 : Difficultés rencontrées par les établissements de crédit**

Difficultés	Effectif	% par rapport aux établissements de crédit
Insuffisance d'équipements	1	11,1
Problème de connexion internet	1	11,1
Faible niveau du fonds de roulement	3	33,3
Autres	5	55,6

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Concernant les difficultés rencontrées par les sociétés de transferts de fonds, 57,5% ont déclaré avoir rencontré les difficultés liées au fond de roulement, 29,8% ont déclaré avoir rencontré les difficultés liées à la connexion internet et à l'électricité et 25,5% ont déclaré avoir rencontré les difficultés d'équipements.

**Tableau 33 : Difficultés rencontrées par les sociétés de transfert de fonds**

Difficultés	Effectif	% par rapport aux sociétés des transferts de fonds
Demande insuffisante	2	4,3
Insuffisance d'équipements	12	25,5
Problème de connexion internet	5	10,6
Problème d'électricité	14	29,8
Faible niveau du fonds de roulement	27	57,5
Autres	11	23,4

Source : Enquête ARTF (août 2023)

Quant aux établissements de microfinance, 75% ont déclaré avoir rencontré les difficultés liées au fonds de roulement, 37,5% ont déclaré avoir rencontré les difficultés liées à l'électricité et 12,5% ont déclaré avoir rencontré les difficultés d'équipements et de connexion internet.

**Tableau 34 : Difficultés rencontrées par les établissements de microfinance**

Difficultés	Effectif	% par rapport aux EMF
Insuffisance d'équipements	1	12,5
Problème de connexion internet	1	12,5
Problème d'électricité	3	37,5
Faible niveau du fonds de roulement	6	75
Autres	1	12,5

Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.5 Effectifs employés et masse salariale

#### III.5.1 Effectifs des employés par les sociétés de transfert de fonds

A fin juin 2023, les effectifs des employés (temporaires et permanents) dans les sociétés des transferts de fonds se sont accrus de 8,4% en glissement annuel. Cette hausse est imputable à la progression des effectifs des permanents (8,2%) et des temporaires (9,3%).

**Tableau 35 : Effectifs des employés dans les sociétés de transfert de fonds**

Effectifs	Fin juin-22	Fin mars-23	Fin juin-23	Variation en %	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Effectifs permanents (1)</b>	<b>563</b>	<b>603</b>	<b>609</b>	<b>1,0</b>	<b>8,2</b>
Hommes	185	199	188	-5,5	1,6
Femmes	378	404	421	4,2	11,4
<b>Effectifs temporaires (2)</b>	<b>107</b>	<b>126</b>	<b>117</b>	<b>-7,1</b>	<b>9,3</b>
Hommes	72	75	66	-12,0	-8,3
Femmes	35	51	51	0,0	45,7
<b>Total (1) +(2)</b>	<b>670</b>	<b>729</b>	<b>726</b>	<b>-0,4</b>	<b>8,4</b>

Source : Enquête ARTF (août 2023)

#### III.5.2 Masse salariale des entreprises de transfert de fonds

Au deuxième trimestre 2023, la masse salariale (temporaires et permanents) des sociétés de transferts de fonds a reculé de 2,4% en glissement annuel et de 5,0% en variation trimestrielle. L'évolution en variation trimestrielle s'explique par la baisse des effectifs des employés dans ces sociétés.

**Tableau 36 : Masse salariale du personnel des sociétés de transfert de fonds en (millions de FCFA)**

Effectifs	T2-22	T1-23	T2-23	Variation en %	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Effectifs permanents (1)</b>	115,8	119,2	104,1	-12,7	-10,1
Hommes	60,8	57,8	42,6	-26,3	-29,9
Femmes	55	61,4	61,5	0,2	11,8
<b>Effectifs temporaires (2)</b>	36,4	37,2	44,5	19,6	36,5
Hommes	26,2	24,7	31,7	28,3	21,0
Femmes	10,2	12,5	12,8	2,4	25,5
<b>Total (1) +(2)</b>	<b>152,2</b>	<b>156,4</b>	<b>148,6</b>	<b>-5,0</b>	<b>-2,4</b>

Source : Enquête ARTF (août 2023)

## **III.6 Chiffre d'affaires et trésorerie des entreprises et établissements de transfert de fonds**

### **III.6.1 Chiffre d'affaires des entreprises et établissements de transfert de fonds**

Au deuxième trimestre 2023, le chiffre d'affaires global des entreprises réalisant les transferts de fonds a progressé de 5,6% en glissement annuel, pour s'établir à 13 245 millions de FCFA. Cette progression est consécutive à la bonne tenue des opérations de transferts de fonds au niveau des établissements de crédit (+22,1%), les établissements de microfinance (+18,3%), et ce, nonobstant la baisse du chiffre d'affaires des sociétés de transferts de fonds (-11,4%).

### **III.6.2 Opinions des chefs d'entreprises sur les perspectives du chiffre d'affaires**

Au deuxième trimestre 2023, l'analyse des opinions recueillies auprès des chefs d'entreprises en ce qui concerne l'activité des transferts de fonds a révélé que 36,0% anticipent une stabilité, 34,0% une hausse et 30,0% une baisse du niveau de leur chiffre d'affaires au troisième trimestre 2023.

**Pour les établissements de crédit,** l'analyse a montré que 66,7% envisagent une stabilité et 33,3% une baisse du niveau de leur chiffre d'affaires au cours du troisième trimestre 2023.

**Pour les établissements de microfinance,** l'analyse a révélé que 57,1% envisagent une hausse, 28,6% une stabilité et 14,3% une baisse du niveau de leur chiffre d'affaires au cours du troisième trimestre 2023.

**Pour les sociétés de transferts de fonds,** l'analyse a révélé que 37,5% anticipent une baisse, 32,5% une stabilité et 30,0% une hausse du niveau de leur chiffre d'affaires au cours du troisième trimestre 2023.

### **III.6.3 Trésorerie des entreprises et des établissements de transfert de fonds**

Au deuxième trimestre 2023, 29,0% des entreprises de transferts de fonds estiment avoir réalisé une rentabilité comprise dans un intervalle de (1) à dix (10) millions, 27,0% ont moins de cinq cent mille, 23,0% ont une rentabilité comprise dans un intervalle de cinq cent mille à un million et 21,0% ont une rentabilité de plus de dix millions au deuxième trimestre 2023.

**Pour les établissements de crédit,** l'analyse a révélé que 86,0% affirment avoir réalisé une rentabilité de plus de dix millions, tandis que 14,0% ont une rentabilité comprise dans un intervalle de cinq cent mille à un million au cours du deuxième trimestre 2023.

**Pour les établissements de microfinance,** il ressort de l'analyse des données de l'enquête que 50,0% ont réalisé une rentabilité comprise entre un (1) et dix (10) millions et 16,7% ont une rentabilité inférieure à cinq cent mille, et comprise dans un intervalle de cinq cent mille à un million et une rentabilité de plus de dix millions au cours du deuxième trimestre 2023.

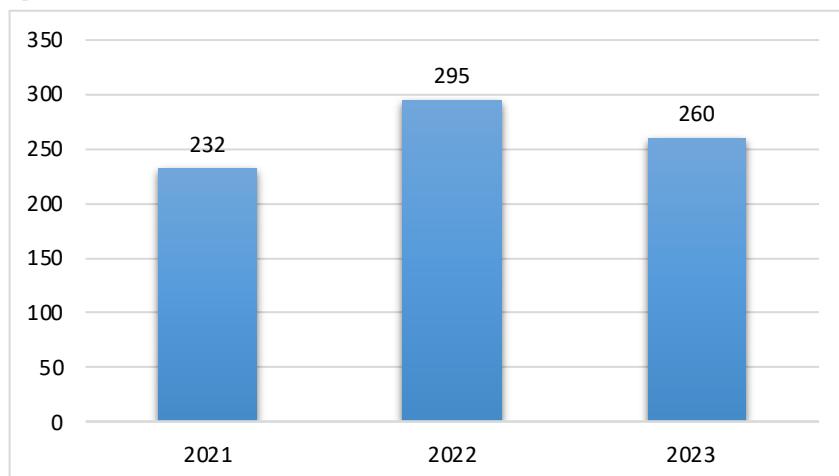
**Pour les sociétés de transfert de fonds,** l'analyse a montré que 33,3% ont réalisé une rentabilité de moins de cinq cent mille, 30,8% comprise dans un intervalle d'un (1) à dix (10) millions, 25,6% comprise dans un intervalle de cinq cent mille à un million et 10,3% ont une rentabilité de plus de dix millions au cours du deuxième trimestre 2023.

## **III.7 Investissements réalisés par les entreprises de transfert de fonds**

Les entreprises réalisant les transferts de fonds ont réalisé des investissements d'une valeur de 232 millions en 2021 et 295 millions en 2022, soit une hausse de 27,2%.

En perspective, les investissements attendus en 2023 seraient de 260 millions de FCFA.

## Graphique 11 : Investissements des sociétés de transfert des fonds



Source : Enquête ARTF (août 2023)

### III.8 Connaissance de l'environnement juridique de l'ARTF par les acteurs de transfert des fonds

Il ressort des résultats de l'enquête que 89,1% des entreprises réalisant les transferts de fonds ont affirmé connaître l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds.

Par ailleurs, en matière de connaissance du cadre juridique du secteur des transferts de fonds en république du Congo, il ressort de l'analyse que :

- 67,2% des entreprises ont déclaré avoir une connaissance du Décret n°2015-248 du 04 février 2015 portant réglementation de l'activité de transfert intérieur de fonds par les sociétés de transfert de fonds ;
- 64,1% des entreprises ont connaissance aussi bien de l'Arrêté n°7100/MFB-CAB du 13 octobre 2017, fixant les modalités de transmission des états périodiques et des informations diverses par les sociétés de transfert de fonds à l'autorité de régulation des transferts de fonds que de l'Arrêté n°3565/MFBPP-CAB fixant le montant des frais de dépôt du dossier de demande d'agrément en qualité de société de transfert de fonds ;
- et 51,6% des entreprises affirment avoir connaissance de l'Arrêté n°7101/MFB-CAB du 13 octobre 2017, portant procédure d'interpellation et d'audition des dirigeants, administrateurs et tout autre responsable des sociétés de transfert de fonds.

Toutefois, il sied de noter que 76,6% des entreprises ont déclaré avoir des documents juridiques leur permettant d'exercer l'activité de transfert de fonds.

#### Tableau 37 : Connaissance de l'environnement juridique

Structures de transfert de fonds	Effectif	%
Structures de transfert de fonds ayant déclaré connaître l'ARTF	57	89,06
Sociétés de transfert de fonds ayant déclaré avoir connaissance des textes régissant l'activité des transferts de fonds, des documents du cadre réglementaire :		
Décret n°2015-248 du 04 février 2015 portant réglementation de l'activité de transfert intérieur de fonds par les sociétés de transfert de fonds	43	67,19
Arrêté n°7100/MFB-CAB du 13 octobre 2017, fixant les modalités de transmission des états périodiques et des informations diverses par les sociétés de transfert de fonds à l'autorité de régulation des transferts de fonds	41	64,06

Arrêté n°7101/MFB-CAB du 13 octobre 2017, portant procédure d'interpellation et d'audition des dirigeants, administrateurs et tout autre responsable des sociétés de transfert de fonds	33	51,56
Arrêté n°3565/MFBPP-CAB fixant le montant des frais de dépôt du dossier de demande d'agrément en qualité de société de transfert de fonds	41	64,06
Arrêté n°3566/MFBPP-CAB du 11 mai 2017, fixant le montant de la caution de garantie pour l'exercice de l'activité de transfert de fonds domestique (facultatif)	36	56,25
Structures de transfert de fonds ayant déclaré avoir des documents juridiques permettant d'exercer les transferts de fonds	49	76,56

Source : Enquête ARTF (août 2023)

## ANNEXES

**Tableau A 1 : Évolution de la création par année des entreprises réalisant les transferts de fonds**

Années	Effectif	%
1984	1	1,56
1995	1	1,56
1999	1	1,56
2001	1	1,56
2002	1	1,56
2003	3	4,69
2004	1	1,56
2006	1	1,56
2007	4	6,25
2009	2	3,13
2011	3	4,69
2012	1	1,56
2013	1	1,56
2014	1	1,56
2015	5	7,81
2016	4	6,25
2017	4	6,25
2018	6	9,38
2020	10	15,63
2021	4	6,25
2022	6	9,38
2023	3	4,69
Total	64	100

Source : Enquête ARTF (août 2023)

**Tableau A 2 : Évolution du montant des transferts réalisés par les sociétés de transfert des fonds (en millions de FCFA)**

Transferts	T2-22	T1-23	T2-23	Variation en %	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Nationaux :</b>	100 480	144 527	165 352	14,4	64,6
Emis	99 404	143 807	164 655	14,5	65,6
Reçus	1 076	720	697	-3,2	-35,2
<b>Internationaux :</b>	38 557	38 278	28 478	-25,6	-26,1
Emis	14 624	12 335	12 550	1,7	-14,2
Reçus	23 933	25 943	15 927	-38,6	-33,5

Source : Enquête ARTF (août 2023)

**Tableau A 3 : Évolution du montant des transferts des établissements bancaires (en millions de FCFA)**

Transferts	T2-22	T1-23	T2-23	Variation en %	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Nationaux :</b>	7 465	7 474	7 996	7,0	7,1
Emis	3 726	3 744	3 979	6,3	6,8
Reçus	3 739	3 730	4 017	7,7	7,4
<b>Internationaux :</b>					
Emis	4 385	5 707	4 691	-17,8	7,0
Reçus	3 817	4 392	4 863	10,7	27,4

Source : Enquête ARTF (août 2023)

**Tableau A 4 : Évolution du montant global des transferts de fonds (en millions de FCFA)**

Transferts	T2-22	T1-23	T2-23	T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Nationaux (1) :</b>	180 594	226 631	255 123	12,6	41,3
Emis	149 555	194 182	220 000	13,3	47,1
Reçus	31 039	32 449	35 123	8,2	13,2
<b>Internationaux (2) :</b>					
Emis	156 285	100 735	139 465	38,4	-10,8
Reçus	222 225	370 956	206 425	-44,4	-7,1
<b>Total (1, 2)</b>	559 104	698 322	601 014	-13,9	7,5

Source : Enquête ARTF (août 2023)

**Tableau A 5 : Opinions des chefs d'entreprises**

Transferts	Hausse	Stable	Baisse
Ensemble	34,0	36,0	30,0
Banques	0,0	66,7	33,3
Sociétés de transferts de fonds	30,0	32,5	37,5
EMF	57,1	28,6	14,3

Source : Enquête ARTF (août 2023)

**Tableau A 6 : Rentabilités des entreprises**

Transferts	Moins de 500 000	[500 000 - 1 000 000[	[1 000 000 - 10 000 000[	10 000 000 et plus
Ensemble	27,0	23,0	29,0	21,0
Etablissements de crédit	0,0	14,0	0,0	86,0
Sociétés de transferts de fonds	33,3	25,6	30,8	10,3
EMF	16,7	16,7	50,0	16,7

Source : Enquête ARTF (août 2023)

**Tableau A 7 : Évolution du chiffre d'affaires**

Transferts	T2-2022	T1-2023	T2-2023	Variation en %	
				T2-23/T1-23	T2-23/T2-22
<b>Ensemble</b>	12.542	9.850	13.245	34,5	5,6
<b>Etablissement de crédit</b>	5.218	3.710	6.374	71,8	22,1
<b>Sociétés de transferts de fonds</b>	6.035	5.499	5.347	-2,8	-11,4
<b>EMF</b>	1.289	641	1.524	137,7	18,3

Source : Enquête ARTF (août 2023)

---

## ÉQUIPE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT

### EQUIPE TECHNIQUE

#### Coordination

- Basile Jean Claude BAZEBI
- Franck Mondésir MBOUAYILA TSASSA

#### Supervision

- Philippe NGOMA
- Amed Stown BORGIA

#### Membres

- Astrid-Eva DIMI NDONGO
- Aimée Mémé KIBAMBA
- Vinel BATCHI-BOUYOU
- Rose Samia Johane PAMBOU MIKANOU
- Alice Yassole BAMBI
- Ginette LOUBASSOU
- Fabrice Clev AMBOULOU
- Bien-aimé DIAMONEKA
- Ben Dhidi Leuvrais MESSIEURS MOUKOKO
- Prince Gwladys ONDONGO
- Constant MAKOUEZI
- Linche BAHOULAS NTAKI

### COMITE DE REDACTION

#### Directeurs de publications

- Basile Jean Claude BAZEBI
- Franck Mondésir MBOUAYILA TSASSA

#### Rédacteurs en chefs

- Philippe NGOMA
- Amed Stown BORGIA

#### Equipe de rédaction

- Amed Stown BORGIA
- Astrid-Eva DIMI NDONGO
- Aimée Mémé KIBAMBA
- Vinel BATCHI-BOUYOU
- Rose MIKANOU
- Alice Yassole BAMBI
- Ginette LOUBASSOU
- Fabrice Clev AMBOULOU
- Bien-aimé DIAMONEKA
- Ben Dhidi Leuvrais MESSIEURS MOUKOKO
- Prince Gwladys ONDONGO
- Constant MAKOUEZI
- Linche BAHOULAS NTAKI
- Shana GANAO
- Hortimi Berchard MITOUOLO
- Emos PEA
- Darel Gervet TSAKALA TSIMBA

- 
- Hardy ZABANTOU
  - Christ Durhel YILA MOUTELET
  - Issdine KARIMOU
  - Mack Deny YILA MABIALA
  - Ines DIATA
  - Van-Brentano NDOUNIAMA ONIONGUI
  - Benecia astria NGALA BOMANDOUKI
  - Pitou MAFOUMBA
  - Jessica MOUANDA
  - Elie VOUZA
  - Doriane NGOLO
  - MOUTOLO Béronne
  - Michel MATAMONA
  - Antoine ANDZOLO
  - NIAMA BOUKORO

#### **Comité scientifique**

- Pr Hervé DIATA
- Pr André-Patient BOKIBA
- Dr Dieudonné DINGA DILOUNGOU

#### **Appui technique**

- Christophe MASSAMBA



